

ETUDE D'INCIDENCES VISANT LA RÉGULARISATION DU VIADUC DES TROIS-FONTAINES À AUDERGHEM

La présente étude accompagnait la demande de permis unique (permis environnement et permis patrimoine) visant la régularisation du viaduc des Trois-Fontaines sur le territoire de la commune d'Auderghem.

Les principaux objectifs de l'étude d'incidences étaient les suivants :

- Identifier et évaluer les incidences de l'ouvrage sur l'environnement, le patrimoine naturel et urbain, plus particulièrement sur la mobilité, les nuisances acoustiques (milieu humain et milieu naturel), la pollution du sol et des eaux par le ruissellement et les sels de déneigement.
- Proposer des mesures alternatives permettant d'atténuer ou de supprimer les effets négatifs mis en évidence, et en évaluer l'efficacité.

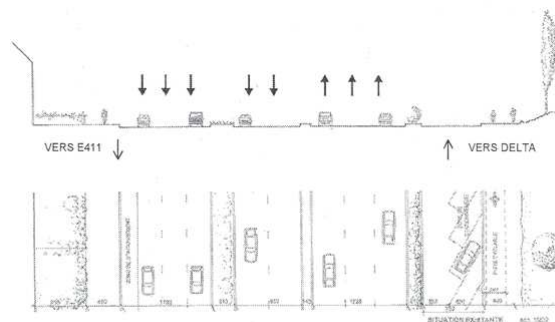
Cette étude a été considérée par les autorités comme une opportunité permettant de rendre un caractère urbain à la section de la chaussée de Wavre située en aval du viaduc (souvent considérée comme une autoroute) et de recréer un cadre de vie agréable pour les habitants des quartiers voisins.

Après avoir étudié et analysé la situation existante l'étude s'est attachée à réaliser plusieurs scénarii prenant en compte l'évolution du trafic à l'horizon 2012-2015 correspondant à la mise en œuvre du RER. Les différentes propositions avancées par le bureau AGORA ont été la transformation de l'axe routier en boulevard urbain soit en supprimant le viaduc soit en le maintenant.

Des mesures favorisant la circulation des transports en commun, la réduction des nuisances acoustiques et le traitement des eaux de ruissellement ont été intégrées dans ces propositions alternatives.



En conclusion, la comparaison des incidences négatives et positives de chaque alternative a montré que la proposition d'aménagement de l'axe routier en boulevard urbain avec maintien du viaduc, création d'un site propre pour les bus et l'aménagement des bandes extérieures de la chaussée de Wavre permettraient d'améliorer très significativement la situation actuelle surtout en termes de trafic parasite et de nuisances acoustiques.



Situation projetée : la réduction de la chaussée à deux bandes de circulation (trois actuellement) vers la périphérie pourrait permettre la création d'une berme plantée et engazonnée. Ces plantations auraient pour intention de restructurer l'espace et de créer un effet de porte de la ville comme le PRD le souhaite. Entre la voirie desservant les habitations et l'axe routier central, un dispositif antibruit efficace et esthétique doit être établi au milieu des plantations.

